

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Absents : 4

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 24 mars à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :
Le 14 mars 2023

N°2023_D10 : Autorisation de passage sur les parcelles : I952 et I954

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian.

Absents donnant procuration :

RUIZ Benoit donne procuration à CABROL Jacqueline
TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine
LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit
MONJAL Mathilde donne procuration à AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance :

MILHET Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Etant concerné par l'objet de cette délibération Monsieur Pierre AUSSILLOU se retire de l'audience.

Madame Le Maire informe le conseil sur une demande faite par Madame AUSSILLOU Thérèse et les ayants-droits relative à l'autorisation de passage pour livraison de gaz et entretien des installations alimentant les appartements de la parcelle AB 227.

Cette autorisation de passage concerne les parcelles I952 et I954 propriété privée de la Commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne autorisation à Madame Le Maire de signer la convention d'autorisation de passage.

Les frais inerrants à ladite servitude seront à la charge de la famille AUSSILLOU.

Fait à Boissezon le 24 mars 2023,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture le 27 mars 2023. Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.